

mon
parcours
d'assuré



MON COMPTE SUR
ameli.fr

Avec Ameli.fr, simplifiez vos démarches de santé !

L'Assurance Maladie propose à ses assurés d'ouvrir leur « compte assuré » sur son site Internet www.ameli.fr. Ce compte est gratuit, personnalisé et strictement confidentiel. Il permet à tout moment et en toute sécurité :

- de suivre en temps réel les remboursements de soins, les paiements d'indemnités journalières,
- de télécharger un récapitulatif mensuel,
- de demander des attestations, commander sa carte européenne d'assurance maladie,
- d'échanger par mail avec la Caisse...

Comment ouvrir son compte ?

1. Se munir de son numéro de sécurité sociale et du code provisoire envoyé par la Caisse (ou le demander sur www.ameli.fr – rubrique *Vous êtes assuré* – espace *Accédez à votre compte*, il vous sera adressé par courrier sous huit jours).
2. Se connecter sur www.ameli.fr
3. Cliquer sur *Vous êtes assuré* – espace *Accédez à votre compte* et laissez-vous guider.

Plus de 3 millions de Français profitent déjà des services en ligne de l'Assurance Maladie. C'est chaque année, 24 millions de feuilles de papier envoyées en moins et une économie de 4 millions d'euros pour la collectivité !